

Iraq: Déjà-vu 2013

Les États-Unis et leurs alliés seront combattus en tant que puissances d'occupation.

Par Jochen Mitschka.

Dans mon dernier podcast du 3 janvier sur le meurtre de Soleimani et de plusieurs autres personnes par les États-Unis, j'avais déjà déclaré que cette attaque serait le début de la fin de l'influence américaine en Irak et dans d'autres pays du Moyen-Orient. Le souhait de Soleimani de mourir en martyr a été réalisé, et avec lui son objectif de persuader les États-Unis d'abandonner l'occupation de la Syrie et de l'Irak a été atteint plus rapidement qu'il n'aurait jamais pu le faire vivant. Mais il y a un autre point qui deviendra important à l'avenir. Après qu'il soit devenu évident que Soleimani n'était nullement sur le point d'organiser des « attaques terroristes » qu'il fallait empêcher (1), même le président américain Trump a admis que cela n'aurait fait aucune différence (2). Soleimani aurait commis tellement de « crimes » qu'il méritait de toute façon de mourir. En d'autres termes, les États-Unis ont créé un précédent en permettant que d'autres chefs militaires soient assassinés simplement par vengeance. Quelque chose que même Israël n'a pas officiellement admis, dans les plus de 3 000 meurtres perpétrés par le Mossad. La déclaration de Trump, par conséquent, est un aveu de meurtre. Une fois de plus : les États-Unis ont officiellement admis qu'ils commettent des meurtres dans le monde entier, à leur discrétion.

Meurtre approuvé par l'État

Pour parler de meurtre, vous avez besoin d'un motif. La vengeance en fait partie. Pourquoi le meurtre d'au moins 8 personnes remplit le crime de meurtre multiple qui, dans un monde sans loi de la jungle, serait puni de la prison à vie, suivant d'une détention préventive ensuite.

James Risen le résume dans le Intercept :

« Les États-Unis ont une interdiction d'assassinat (3). L'interdiction a été imposée après les révélations de la commission Church dans les années 1970 qui ont révélé que la CIA avait secrètement tenté de tuer un certain nombre de dirigeants étrangers, notamment Fidel Castro. Au moment de l'enquête de la commission sénatoriale, personne au sein du gouvernement ou des médias américains n'a publiquement défendu l'assassinat comme un outil d'un État-nation moderne. Ce n'était tout simplement pas la pratique acceptée d'une démocratie qui voulait servir de modèle pour le monde. » (4)

Cette période est évidemment terminée. Encore une fois, le gouvernement américain se réserve le droit de tuer toute personne qu'il juge digne d'être tuée.

Cependant, la réintroduction de l'assassinat autorisé par l'État n'est en aucun cas une invention de Trump. Au contraire, l'administration Clinton a recommencé à tuer en 1998. M. Risen écrit

également dans son article que depuis deux décennies, les présidents des partis républicain et démocrate s'emploient discrètement à utiliser les nouvelles technologies de la NSA et des drones et missiles pour rechercher et tuer des « ennemis » dans le monde entier. Mais pour contourner l'interdiction mentionnée ci-dessus, les présidents auraient pu compter sur les juges qui ont soutenu la légalisation des meurtres en secret (5). Pour plus de détails, référer vous à l'excellent article dans le Intercept.

En bref : Trump se réfère à une loi qui a donné au président le droit d'utiliser la force militaire contre les « terroristes » après les attaques du 11 septembre 2001. Et comme les États-Unis avaient déclaré les Gardiens de la Révolution comme une organisation terroriste, il a trouvé une faille juridique (6) qui le protège des poursuites, du moins aux États-Unis. Mais comme l'auteur le dit correctement dans l'Intercept : en réponse, les forces américaines des États-Unis ont également été déclarées comme organisation terroriste par l'Iran. En contrepartie, le meurtre de soldats américains, même en dehors d'un conflit et sans menace immédiate, en Iran est également exempt de toute sanction. Alors que le premier est considéré comme un « meurtre légitime » dans les médias occidentaux, de tels meurtres seraient alors qualifiés « d'actes terroristes ». Ce qui montre clairement l'importance de comprendre la perspective des choses décrites.

Droit international

Comme s'il ne suffisait pas que Trump déclare ouvertement et clairement qu'il est libre d'ordonner des assassinats partout dans le monde à sa guise, les responsables gouvernementaux (et Trump) ont officiellement refusé de se conformer à la demande du gouvernement et du parlement irakiens de quitter l'Irak. Non seulement ils refusent, mais ils menacent maintenant d'imposer des sanctions sévères, telles que le blocage des comptes pour les ventes de pétrole du pays, qui sont vitales pour l'Irak. De plus, M. Trump a menacé d'utiliser le compte de la banque centrale irakienne à la Banque fédérale de New York avec un solde de 35 milliards de dollars pour des « compensations » (7) si les États-Unis étaient contraints de quitter le pays. Toute personne ayant encore un compte dans une banque américaine ou même aux États-Unis dans ces conditions ne peut être sauvée.

Mais le gouvernement irakien ne semble pas non plus être intimidé par de telles menaces. Elijah J. Magnier, journaliste très bien placé dans les plus hautes sphères du Liban, de la Syrie et de l'Iran, qui sympathise évidemment avec la résistance, explique le 13 janvier dans son blog ce qu'il a entendu des « cercles bien informés » autour du président irakien.

« [Si] les États-Unis ne sont pas disposés à écouter la raison, le gouvernement ou le parlement irakien. Alors, ils ont l'intention de se faire la guerre et de transformer l'Irak en un champ de bataille en refusant de respecter la loi et en retirant leurs forces. Les États-Unis rencontreront une résistance armée forte et légitime du peuple, même si certains Irakiens (au Kurdistan) enfreignent la loi et acceptent la présence américaine dans leur région(...) »

(8)

Entre-temps, l'ambassadeur américain en Irak, Mathew Tueller, avait expliqué aux responsables irakiens et au Premier ministre Abdel Mahdi, qui a officiellement demandé le retrait des troupes américaines, quelles sanctions seraient alors imposées au pays, comme le rapporte Magnier. Ce qui à son tour a généré la colère de groupes déterminés à combattre l'occupation. Parmi ces derniers, on compte Muqtada al-Sadr, dont les combattants de la liberté pour les Irakiens mais les terroristes pour les États-Unis avaient déjà infligé une fois tant de pertes aux troupes américaines qu'elles ont été forcées de quitter le pays. Dans une lettre à Trump, il a écrit :

« Menaces-tu une nation avec des sanctions de famine, fils de maisons de jeu ? Menaces-tu une nation avec un blocus, fils de maisons de jeu ? Menaces-tu une nation avec une punition, fils de boîtes de nuit ? Penses-tu vraiment que l'argent saoudien va t'aider ? Tu penses vraiment que les traîtres vont t'aider ? Penses-tu que ton arsenal sera utile ? Tu penses que tes espions te tiendront informé ? Non, je jure devant le Dieu des danseuses que votre maison est plus faible qu'une toile d'araignée, vos armes plus faibles qu'une piqûre de moustique. Votre voix et vos tweets sonnent plus mal que le cri d'un âne... » (9)

Il est donc crédible lorsque Magnier affirme dans son article que les groupes irakiens qui luttent contre Al-Qaïda et l'ISIS en Syrie et en Irak ont rendu visite au nouveau général en chef iranien de la brigade du Corps des gardiens de la révolution islamique, Ismail Qaani, qui remplace Sardar Qassem Soleimani. Magnier écrit que ces groupes ont demandé un soutien militaire et financier dans la lutte contre les nouvelles « forces d'occupation ». Le général iranien a répondu qu'il voulait aider à mettre en œuvre la décision du parlement, du gouvernement et du peuple dans la lutte contre les forces d'occupation américaines. M. Magnier a déclaré que l'on pouvait s'attendre à ce que M. Qaani se rende bientôt en Irak, car plus de 100 conseillers iraniens du Centre de sécurité et de commandement de Bagdad travaillent avec des collègues syriens et russes pour lutter contre l'ISIS. Il convient d'ajouter que ce centre de renseignement est exploité à l'exclusion des États-Unis. Prétendument à la demande explicite des Irakiens. À maintes reprises, des politiciens irakiens de la province ont prétendu que les États-Unis fourniraient secrètement de l'aide à l'ISIS. (10)

Résumons les points les plus importants avec lesquels Trump fait du chantage à l'Irak : Il y a le compte aux États-Unis que l'Irak utilise pour gérer ses revenus pétroliers. Si cela devait être

bloqué, ce serait certainement le début de l'effondrement de la monnaie et du système financier irakiens. Ensuite, il y a la menace implicite de confisquer les réserves nationales d'or de l'Irak, qui sont stockées à la Réserve fédérale à New York. Ces deux éléments réunis conduiraient certainement le pays à un effondrement financier et économique total.

Il est tout à fait clair que les États-Unis violent l'esprit et le texte de l'accord en vertu duquel ils sont stationnés en Irak. Comme l'a expliqué le Premier ministre Abdel Mahdi, ils utilisent les terres et l'espace aérien de l'Irak sans demander la permission à Bagdad, contrairement à l'accord écrit. Les troupes américaines ont permis à Israël d'assassiner des commandants irakiens et d'attaquer des entrepôts irakiens - comme l'ambassadeur américain en Irak l'a informé à M. Abdel Mahdi.

« En tuant des commandants irakiens et iraniens à l'aéroport de Bagdad, les forces américaines ont entraîné la résiliation de l'accord par non-respect, conformément aux articles 2 et 3 de l'accord. Le gouvernement américain continue de violer la souveraineté de l'Irak en ignorant la résolution du parlement irakien et en refusant de planifier le retrait de toutes les forces. De plus, le président Trump a ouvertement menacé de détruire l'économie irakienne en ignorant l'ONU et le droit international, appliquant ainsi sa « loi de la jungle ». » (11)

Le président Trump a demandé à l'Irak de lui verser des « milliards de dollars » pour l'expansion des bases militaires. Encore une fois, selon Magnier, les États-Unis ont délibérément ignoré l'article 5 de l'accord, qui stipule que « l'Irak sera propriétaire de tous les bâtiments, structures non localisables [...] y compris ceux qui sont utilisés, construits, modifiés ou améliorés par les États-Unis ». Après leur retrait, les États-Unis rendraient au gouvernement irakien toutes les installations libres de toute dette et de tout fardeau financier, comme il aurait été convenu [...] En outre, les États-Unis se seraient engagés à prendre en charge les coûts de construction, de modification ou d'amélioration des installations convenues et des zones désignées pour leur usage exclusif.

L'article 24 de l'Accord de stationnement stipule également que « les États-Unis reconnaissent le droit souverain du gouvernement irakien d'exiger le retrait des troupes américaines d'Irak à tout moment. » Trump ignore cette obligation du traité et dit à la place : « Les Irakiens paieront s'ils veulent nous expulser. »

Cela ramène l'Irak à la situation de 2003, lorsque George W. Bush a déclaré le pays occupé. À ce moment-là, la résistance a commencé, donc maintenant elle va recommencer. Même si les députés devraient céder sous le chantage massif et retirer la demande de retrait des troupes. Et le fait que les troupes étrangères, qui sont dans le pays sous chantage, sont alors considérées par

beaucoup de gens comme des troupes d'occupation, semble compréhensible, leurs attaques contre ces troupes n'étant alors pas légales, mais légitimes.

Allemagne

J'ai été socialisé au lycée dans les années 1960 en écrivant des essais sur la Loi fondamentale et le renoncement à la violence de l'ONU. Et puis un défenseur de la politique américaine a expliqué que le droit international était un droit coutumier qui allait se développer. D'après cela, tout ce que feraient les États-Unis serait couvert par le « droit de légitime défense ».

La référence au « droit coutumier » est correcte en principe, mais ce « droit coutumier » devrait être accepté par l'Assemblée générale des Nations Unies. Ce qui a été essayé, par exemple, dans le cas de la « R2P », c'est-à-dire la « Responsabilité de protéger » ou en allemand « Schutzverantwortung ». Ce terme devrait servir de motif pour faire la guerre aux États afin de protéger leurs habitants. Mais quels que soient les efforts déployés par l'OTAN, la référence à la responsabilité de protéger ne peut être utilisée comme motif de guerre sans le consentement explicite du Conseil de sécurité des Nations Unies. Le fait que la guerre d'agression de l'OTAN contre la Yougoslavie sans décision du Conseil de sécurité des Nations Unies n'ait pas encore été sanctionnée sous ce prétexte ne signifie pas qu'une puissance quelconque puisse s'y référer automatiquement de façon arbitraire. Cela ne signifie pas non plus que les responsables politiques et militaires concernés ne pourront pas être appelés à rendre des comptes ultérieurement. Cela s'applique également aux actes arbitraires des États-Unis en Irak et en Syrie, à la destruction de la Libye et de l'Afghanistan et au soutien de ces actes par les politiciens et les soldats allemands.

Alors qu'aujourd'hui encore des criminels nazis de 90 ans sont traînés en justice, il est fort possible que dans 40 ou 50 ans des poursuites soient encore engagées contre les protagonistes de cette politique actuelle de « interventions solides » ou de « assassinats préventifs ». Comme l'équilibre des pouvoirs va changer dans les décennies à venir, les immunités fondées uniquement sur le pouvoir militaire et économique vont également changer. Tout politicien, soldat mais aussi propagandiste de la politique américaine de la loi de la jungle devrait en être conscient.

Sources :

1. <https://www.cbsnews.com/news/mark-esper-secretary-of-defense-iranian-threat-specific-evidence-didnt-see-face-the-nation-2020-01-13/>
2. <https://thehill.com/homenews/administration/477966-trump-says-it-doesnt-matter-if-soleimani-posed-an-imminent-threat>
3. <https://theintercept.com/2020/01/03/qassim-suleimani-assassination-trump-administration-war/>
4. <https://theintercept.com/2020/01/09/donald-trump-iran-suleimani-murder/>
5. <https://www.nytimes.com/2020/01/07/world/middleeast/iran-soleimani-assassination.html>
6. <https://theintercept.com/2020/01/09/republican-reporters-want-democrats-stop-saying->

[gassim-suleimani-assassinated/](#)

7. <https://youtu.be/oEeDJsmvKxs>

8. <https://ejmagnier.com/2020/01/13/iraq-is-the-next-battleground/>

9. <https://twitter.com/Imamofpeace/status/1214392500485378049>

10. Dazu gibt es ganze Kapitel in „Dirty War on Syria“ von Tim Anderson. Und nach 2016 hatte sich die Situation durchaus nicht verändert.

11. <https://ejmagnier.com/2020/01/13/iraq-is-the-next-battleground/>

+++

Merci à l'auteur pour le droit de publier l'article.

+++

Source de l'image : Piotrwoz / Shutterstock

+++

KenFM s'efforce d'obtenir un large éventail d'opinions. Les articles d'opinion et les contributions d'invités n'ont pas à refléter l'opinion de la rédaction.

+++

Vous aimez notre programme ? Informations sur les possibilités de soutien ici :

<https://kenfm.de/support/kenfm-unterstuetzen/>

+++

Maintenant, vous pouvez aussi nous soutenir avec des Bitcoins.

KenFM.de

KenFM: Das freie und unabhängige Medienportal
Bitcoin adresse: 18pENH9Dh83GXCpRNqSoW5TL1z1PZgZK
<https://kenfm.de>
